

LES ENJEUX DE L'ACCÈS AUX DROITS POUR NOTRE FÉDÉRATION

Position adoptée lors du Conseil d'administration du 21 Septembre 2019

Cette position politique a été travaillée par le CA FCSF lors de son séminaire national des 4, 5, 6 et 7 juillet 2019. Elle fait suite aux réflexions menées au sein du réseau des centres sociaux à l'issue de la mise en œuvre du plan pauvreté et de la convention d'objectifs et de gestion (COG) entre la CNAF et l'Etat.

Elle a pour ambition de continuer à alimenter la réflexion au sein de notre réseau et doit également nous permettre d'agir dans la co-construction des politiques publiques sur cette question.

Quelques éléments de contexte

Les centres sociaux sont naturellement engagés sur les questions de l'accès aux droits depuis toujours. Néanmoins, la mise en œuvre du « Plan Pauvreté » et l'objectif affiché par le gouvernement d'arriver au « 100 % numérique » en 2022 pour l'ensemble des démarches administratives, le développement des MSAP dans notre réseau et l'émergence du dispositif « Maison France Service » bouscule notre environnement et notre réseau est soumis à une forte pression des habitants en difficulté et des institutions.

Quelques constats dans notre réseau :

- Une dématérialisation / parcellisation dans l'accès aux droits : le besoin de plus d'accompagnement global, d'éviter le non-recours avec de grosses interrogations sur le « comment y va-t-on ? »,
- La numérisation des démarches administratives met certains habitants dans une très grande difficulté que ce soit dans les territoires urbains ou ruraux,
- Des centres sociaux se retrouvent en première ligne sur des difficultés en termes d'accès aux droits pour des habitants avec des situations de gestion de conflit complexes,
- Une articulation difficile dans la pratique entre MSAP (approche individuelle) et centre social (approche collective),
- Des évolutions sur les postures et métiers d'agent d'accueil au passage à une fonction « animateur.trice d'accueil »,
- Une réalité de problématique sur le non-recours,
- La vocation d'accueil pour tous et d'universalité du centre social (nous nous préoccupons de l'ensemble des droits).

Les ingrédients d'un socle politique

La FCSF pense que la question de l'accès aux droits est une question sociale qui nécessite d'être traitée et abordée dans la co-construction habitants / collectivités / Etat.

Pour les centres sociaux, il s'agit de ne pas devenir des accompagnateurs administratifs mais bien de conserver, de développer, notre dimension généraliste et notre approche collective. Les solutions liées à ces enjeux sont à trouver dans la co-construction avec les habitants.

Ces solutions ne doivent pas être uniformes tant la complexité de l'accès aux droits et de la rencontre des personnes qui sollicitent peu leurs droits est forte.

La FCSF affirme que les centres sociaux ont bien une place dans ces enjeux d'accès aux droits et de lutte contre la fracture numérique. La force de notre projet réside notamment dans la dimension « accueil » du centre social : universel, ouvert à tout.e.s, généraliste, générateur de lien et support à l'action collective. L'engagement encore plus fort des centres sociaux sur ces questions d'accès aux droits risque de nous enfermer sur des publics spécifiques à travers une entrée individuelle uniquement. Il est donc indispensable de trouver les moyens pour renforcer l'accueil du centre social plutôt que de dénaturer nos modes d'intervention habituels – essentiels et fondements de notre identité. Il s'agit, tout à la fois, d'inventer des solutions locales prenant en compte les spécificités rurales autant qu'urbaines qui répondent aux enjeux et de revendiquer des moyens financiers qui doivent permettre de renforcer nos accueils et notre projet. Nous nous intéressons à la question de l'accès à tous les droits et pas uniquement à la question de l'accès aux droits sociaux.

Concernant les MSAP et les Maisons France Service, nous pensons que le centre social doit rester un lieu où chaque habitant peut venir librement. La dimension « accès aux droits » du centre social doit, comme pour l'ensemble de son action, être co-construite avec les habitants, les partenaires et collectivités. Pour les MSAP, et encore plus pour les futures Maisons France Services, il faudra donc vérifier si les centres sociaux peuvent s'engager dans ces dispositifs sans, pour autant, devenir de simples opérateurs administratifs.

La FCSF va poursuivre son travail autour de ces questions d'accès aux droits avec par exemple, le partage d'éclairages sur l'évolution des MSAP et les Maisons France Service, un état des lieux des pratiques dans le réseau, une éventuelle articulation avec le recueil de parole d'habitants sur cette questions (via le rapport biennal « Paroles d'habitants des quartiers populaires »)

...

